

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 316'000.- pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau AIT CFF P+R (branche sud)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, les chemins de fer exploitent un réseau d'eau sur l'emplacement actuel des AIT CFF (Atelier Industriel de Traction des CFF). Depuis, ce réseau n'a cessé de se développer et d'être entretenu à l'initiative et sous le contrôle exclusif des CFF. Il était considéré par conséquent par les services communaux comme une installation intérieure d'un tiers sans aucune obligation communale d'entretien.

Il faut préciser que le réseau d'eau sur le site des AIT CFF se compose de deux sous-réseaux distincts. La « branche nord », située sous la société elle-même et la « branche sud », installée sous le « P+R » des CFF. Ce sont les conduites de ce dernier sous-réseau qui font l'objet de la présente demande de crédit d'investissement.

De nombreuses ruptures de la branche sud sont survenues ces dernières années. Celles de la seule année 2009 ont occasionné des coûts à hauteur de fr. 180'000.-, qui ont été pris intégralement en charge par les CFF et leur assurance. Mais cette dernière se refuse à prendre en charge le coût des éventuels futurs dégâts, imputables à la vétusté des installations.

Ce sous-réseau fait partie du domaine privé des CFF mais l'usage de l'eau fournie est public, notamment du fait de l'alimentation pour la défense incendie du P+R. Par conséquent, conformément au droit et usage en vigueur, le financement de son renouvellement incombe au fournisseur d'eau, soit à la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Le dossier technique a déjà été approuvé par le service cantonal concerné, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et présenté à l'ECA pour octroi du subventionnement usuel.

Descriptif technique

La conduite actuelle, réalisée en fonte grise, est en très mauvais état et présente un fort risque de rupture pouvant occasionner des coûts importants et des perturbations durables des activités ferroviaires du site.

Les conditions de mise en œuvre (passage sous des voies ferrées en technique de fouilles sans tranchée), le contexte topographique et géologique, la question de la durabilité des infrastructures sont les éléments qui influencent le choix des matériaux. Pour ce renouvellement, le choix du bureau d'études mandatés par les CFF s'est porté sur un tube en polyéthylène (PE) soudé.

Ce choix et le dimensionnement des conduites ont été confirmés par les services techniques yverdonnois compétents, le SCAV et l'ECA.

Quatre bornes-hydrantes sont renouvelées et un point de purge permettant de renouveler l'eau dans une conduite en bras mort sera installé.

Enquête publique

Le service cantonal concerné, le SCAV, a été informé début 2010 de ce projet de renouvellement et l'a approuvé en mars 2010, dans le cadre d'une procédure globale. Cette démarche dispense la Ville d'Yverdon-les-Bains de mettre ce projet à l'enquête publique.

Calendrier

Le calendrier prévoit le déroulement des opérations de la manière suivante :

Etapes	
Etude du projet par mandataire CFF	2008
Plans définitifs d'exécution	Mars 2010
Mise en soumission	dès que possible
Traitement du dossier par le Conseil communal (hypothèse)	Juin 2010
Ouverture du chantier	Juillet 2010
Durée du chantier	1 à 1.5 mois

Coût et financement

Les divers devis permettent de cerner les coûts du projet :

Postes de dépense	Montant
Génie civil pour fouille et remblai	CHF 172'500.--
Appareillage PE	CHF 94'000.--
Mandat d'ingénieur pour étude et surveillance des travaux	CHF 20'000.--
Divers et imprévus env. 10%	CHF 28'200.--
Intérêts intercalaires	CHF 1'400.--
Total général du devis	CHF 316'000.--

La somme sera amortie par prélèvement au Fonds de renouvellement de l'eau. Les charges annuelles s'élèvent à CHF 6'000.--, soit le montant des frais d'entretien (2%). Il n'y a pas d'intérêt comptabilisé sur le capital.

AIT CFF – Branche nord

Le renouvellement de la branche nord du réseau d'eau, située sur le site des ateliers eux-mêmes et exclusivement à l'usage des CFF, fait l'objet de négociations, compte tenu des incidents qui l'ont également affecté. Un rapport au Conseil sera produit sitôt ces dernières abouties.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite AIT CFF P+R.

Article 2: un crédit d'investissement de frs 316'000.- imputé au compte n° 4000 « conduite d'eau AIT CFF P+R » lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale et amortie par prélèvement au Fonds de renouvellement de l'eau 928.1801.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

1. Annexe : Plan de situation (en jaune conduites actuelles, en vert conduites projetées)

Délégué de la Municipalité : Monsieur C. Pillonel

